

<p>Mairie d'Aureville</p> <p>4, place du Village</p> <p>31 320 AUREVILLE</p>	<p>Téléphone : 05 61 76 30 29</p> <p>Fax : 05 61 76 41 36</p> <p>Email : mairie.aureville@wanadoo.fr</p>
--	---


Compte Rendu de la réunion

Du conseil municipal

d'AUREVILLE



Aureville



Mairie



Mardi 09 juillet 2019

SOMMAIRE

Sommaire	2
Sujets avec débat.....	4
Choix de 3 architectes au concours d'aménagement de la halle en salle des fêtes.	4
QUESTIONS DIVERSES.....	4
Personnel	4
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE DE CLERMONT LE FORT	5
Echange de parcelle	5

Réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2019

CM 2019-06

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

BUFF Florence
SALEIL Georges
TARROUX Francis
ESPIC Xavier
GILLES André
MANENT Corinne
BACCHIN Patrice
RIOCROS Jean-Pierre
PAGANI-CABANNE Florence
CASSAN Christine
LANDREA Benoît
CAMUS Gabriel

Absents excusés

PIQUET Marcelle
MOUMIN Jean-Marc
SOLEIL Philippe

Ordre du jour : Réunion extraordinaire

- **Approbation du compte rendu du 25 juin 2019.**
 - **Sujet avec débats**
 1. Choix de 3 architectes au concours d'aménagement de la halle en salle des fêtes.
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 9 juillet 2019 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 12 / Pouvoir : 0 / Votants : 12

Le compte rendu de la réunion du 25 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur RIOCROS Jean-Pierre a été désigné secrétaire de séance.

SUJETS AVEC DÉBAT

CHOIX DE 3 ARCHITECTES AU CONCOURS D'AMÉNAGEMENT DE LA HALLE EN SALLE DES FÊTES.

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal qu'il a été lancé un appel à candidature pour la Maitrise d'œuvre avec remise de prestations, pour la réhabilitation d'un hangar en vue de le transformer en salle des fêtes et halle.

Vingt candidatures ont été déposées suite à l'annonce parue dans la Dépêche du Midi.

Nous avons demandé au CAUE, de part leur connaissance des architectes et leur expérience en la matière, d'examiner les différentes offres.

La commission communale s'est réunie le 3 juillet 2019 pour étudier les offres. Un classement a été réalisé conformément aux critères prescrits au règlement de la consultation. (Voir annexe en fin de compte rendu)

Les cinq candidats retenus par la commission communale ont été présentés par Monsieur Francis TARROUX.

Après les avoir examinés et en avoir débattu, le Conseil Municipal vote et désigne les trois cabinets d'architecture suivants :

- Sarl OeCO Architectes
- Philippe GUILBERT- Architecte
- Alain BAYLE - Architecte dplg et HQE

La procédure continue son cours, chaque candidat sera averti de la décision du conseil municipal.

Les esquisses seront remises en mairie pour le 15 septembre et début octobre, après examen de leur projet, des entretiens seront organisés avec les architectes, en présence du CAUE.

Chaque esquisse coûtera à la mairie le prix de 4 800 € TTC. Cette somme sera déduite du coût final d'honoraire pour le candidat retenu.

Une visite sur site sera organisée d'ici la fin du mois de juillet.

QUESTIONS DIVERSES

PERSONNEL

Monsieur le maire fait le point des besoins en personnel pour les mois et années futurs.

ECOLE

Dès la rentrée scolaire de septembre 2019, il est nécessaire de prévoir l'embauche d'un nouvel agent à l'école. En effet, l'augmentation conséquente du nombre d'élève a induit l'ouverture d'une 3eme classe. Le personnel actuel n'est pas assez nombreux pour assurer la surveillance et le service à la cantine en toute sécurité.

Il propose de créer un CDD de 1 an du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020. Si le projet de RPI à trois (Aureville, Clermont et Goyrans) est décidé pour la rentrée scolaire 2020/2021 et que la répartition des classes soit faite sur les 3 communes, il conviendra probablement de revoir ce poste.

SECRETARIAT

Avec le nombre d'enfants, la population d'Aureville ne cesse d'augmenter régulièrement. Monsieur le Maire rappelle que Karine AURA-REY a été embauchée pour assurer l'accueil du secrétariat et traiter les

dossiers d'urbanisme pour une durée hebdomadaire de 14 heures. Il convient à ce jour d'augmenter son temps de travail, il propose de lui demander de travailler une journée supplémentaire hors accueil du public (7 heures). Son contrat passera de 14 à 21 heures hebdomadaires.

Après en avoir débattu le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

ESPACES VERTS

La création de nouveaux lotissements (Bichard 2, le Clos du Cossignol) pour lesquels la commune va reprendre les voiries et les espaces verts, ainsi que l'acquisition du château avec son parc, engendrera rapidement beaucoup plus d'entretien extérieur.

André DUCASSE, actuellement à 20 heures hebdomadaires ne pourra pas y faire face tout seul. A terme, Il conviendra d'envisager soit un temps complet, soit l'embauche d'un autre agent d'entretien qui pourrait assurer ultérieurement le remplacement d'André DUCASSE actuellement à quelques années de la retraite.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE DE CLERMONT LE FORT

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que les classes de CE2, CM1 et CM2 ont participé à la création d'un film d'animation.

Lors du dernier conseil d'école, les communes s'étaient engagées à participer à ce projet.

Le montant de la participation d'Aureville s'élève à 336 € soit 10.50€ x 32 élèves Aureillois.

Après en avoir débattu le Conseil municipal accepte ce montant et autorise le maire à procéder à son mandatement.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE DE CLERMONT LE FORT.

CM-06-2019 – 12/01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune verse chaque année à la Caisse Coopérative des écoles du RPI, une subvention pour des achats de matériel ou pour des participations à des sorties.

L'école de Clermont-le-Fort a participé cette année, avec les classes de CE2, CM1 et CM2 à la création et la réalisation d'un film d'animation avec l'association « Cartoon pâte »

Compte tenu du coût de cette opération et pour diminuer la participation financière des parents, la directrice de l'école de Clermont-le-Fort demande une aide financière aux communes d'Aureville et de Clermont le Fort.

Après discussion, il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle. Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la subvention à 10,50 € par enfant scolarisé dans le RPI.

Une subvention de 336 € (32x10.50€) sera versée en une seule fois dans la caisse de la Coopérative Scolaire de l'école de Clermont le Fort.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

ECHANGE DE PARCELLE

ECHANGE DE PARCELLES – M et Mme ENJALBAL Serge / Commune d'AUREVILLE.

CM-06-2019 – 13/02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une parcelle du domaine communal privé attenante à la place du village a un usage totalement privatisé depuis plusieurs années par M et Mme Enjalbal. –Cette parcelle est située devant l'entrée de leur maison ; M et Mme Enjalbal en assurent l'entretien à la place de la commune. Cette parcelle de 22 m² porte la référence cadastrale A 586.

Inversement, une parcelle, référencée A428, appartenant à M et Mme Enjalbal, située Allée des Muriers, le long du CD 35, (dans sa partie agglomérée) est d'un usage public (trottoir) et entretenue par la commune depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le plan de délimitation du domaine public de la place du village déclaré depuis 2014,

En accord avec Monsieur et Madame ENJALBAL

DECIDE de l'échange des parcelles suivantes :

- La parcelle n° A/428 de 65m², propriété de M. ENJALBAL Serge et de son épouse contre
- La parcelle n° A/586 de 22m², propriété de la commune d'Aureville.

DIT que l'échange se fera sans soulte,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour régulariser la cession,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer l'Acte Administratif d'échange.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire, lève la séance à 23h30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal **le mardi 27 août 2019** à 20h30.

CM-06-2019 – 12/01 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE DE CLERMONT LE FORT.

CM-06-2019 – 13/02 : ECHANGE DE PARCELLES – M et Mme ENJALBAL Serge / Commune d'AUREVILLE.

1. BACCHIN Patrice	
2. BUFF Florence	
3. CAMUS Gabriel	
4. CASSAN Christine	
5. ESPIC Xavier	
6. GILLES André	
7. LANDREA Benoît	
8. MANENT Corinne	
9. MOUMIN Jean-Marc	Absent
10. PAGANI-CABANNE Florence	
11. PIQUET Marcelle	Absente
12. RIOCROS Jean-Pierre	
13. SALEIL Georges	
14. SOLEIL Philippe	Absent
15. TARROUX Francis	

ANNEXE :

MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RÉHABILITATION DU HANGAR : PROCÉDURE DE SÉLECTION DES 3 CANDIDATS ADMIS A PRÉSENTER UNE OFFRE.

Les membres de la commission de travail désignée pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du hangar sont réunis en ce jour pour examiner les candidatures et sélectionner les trois candidats admis à présenter une offre.

I / Rappel de la procédure

Une procédure adaptée a été lancée au mois de mai 2019 pour le choix d'un maître d'œuvre auquel sera confié, par un marché public, la maîtrise d'œuvre des travaux précités.

La procédure a débuté par l'envoi, le 21 mai 2019 d'un avis d'appel public à candidatures paru dans le quotidien La Dépêche du Midi et sur la plateforme de dématérialisation AXS Achats (La dépêche du Midi)

La date limite de réception des candidatures était fixée au 14 septembre 2019

A l'issue de la phase de recueil des candidatures, trois candidats doivent être sélectionnés par le représentant du pouvoir adjudicateur et ainsi admis à présenter une offre.

Les critères de sélection mentionnés prévus dans le règlement de consultation sont les moyens humains, matériels généraux et compétences, d'une part et les références pour des opérations comparables, d'autre part.

II / Examen des candidatures

20 équipes et groupements de maîtres d'œuvre ont déposé leur candidature dans le délai fixé par l'avis de procédure adaptée. Ces candidatures sont les suivantes : (les citer).

1. Marie-Christine FAURÉ
2. DUFFAU ASSOCIES
3. OECO ARCHITECTES
4. AZEMA ARCHITESTES
5. C+2B ARCHTECTURE
6. MULTI
7. BAST
8. LE 23 ARCHTECTURE
9. (ARCHITECTES)
10. HUC DUZAN MATTIOLI
11. FREYERMUTH ARCHITECTE
12. GIE CATHS
13. V25 ARCHITECTE
14. NOALLES ET BAYLE
15. ATELIER GUILBERT
16. ASA ALEXANDRE SUBRA
17. FARUCIEL Brigitte
18. ARCHTECTE
19. ATELIER D'ARCHTECTURE A4
20. DEL ARCHI Pablo del Amo

L'ensemble des candidatures sont arrivées dans les délais et sont présentés conformément à l'article 7 du règlement de consultation.

Au vu de l'examen des formulaires DC1 et DC2, l'ensemble des candidats ont fourni toutes les pièces et disposent de compétences et moyens en rapport avec l'importance et la nature du marché à conclure. Après avis de la commission ad hoc, le représentant du pouvoir adjudicateur décide donc de retenir l'ensemble des candidatures¹.

III / Sélection des candidatures

Les deux critères de sélection des candidats sont notés sur 10 selon l'échelle de notation suivante :

- Très satisfaisant = 10 ;
- Satisfaisant = 7,5 ;
- Moyen = 5 ;
- Insatisfaisant = 2,5 ;
- Très insatisfaisant = 0.

Des notes intermédiaires (par exemple 8 ou 4,5 peuvent bien entendu être attribuées).

Analyse du premier critère : moyens humains, matériels généraux et compétences.

Candidats	Note (sur 10)	Appréciation de la commission de travail (détailler le plus possible)
1- MC FAURE	8	-Manque compétence paysagiste
3- DUFFAU et ASSOCIES	10	
4- OECO	10	
5- AZEMA Architectes	10	
6- C+2B ARCHITECTURE	10	
7- BOOMERANG	10	
9- LE 23 ARCHITECTURE	10	
10- 3.ARCHITECTE	10	
11- S 2B ARCHITECTURE	10	
12- BETILLON et FREYERMUTH	8	Manque compétence économiste
13- STUDIO K	8	Manque compétence paysagiste
14-		

V2S ARCHITECTES	10	
15- BAYLE ARCHITECTE	10	
16- GUILBERT ARCHITECTE	10	
17- ASA ARCHITECTURE	10	
18- ATELIER SOL et CITE	8	Manque compétence économiste
19- GUILLIEN ARCHITECTE	10	
20- ATELIER ARCHI A4	10	
21- DEL' ARCHI Pablo del amo	10	

Analyse du deuxième critère : références pour une opération comparable au cours des 5 dernières années.

Candidats	Note (sur 10)	Appréciation de la commission de travail
1- MC FAURE	8.5	Nombreuses références en lien avec le projet
3- DUFFAU et ASSOCIES	6	Pas de référence en lien avec le projet
4- OECO	9.5	Nombreuses références qualitatives en lien avec le projet
5- AZEMA Architectes	6	Pas de références en lien avec le projet
6- C+2B ARCHITECTURE	7	Peu de références en lien avec le projet
7- BOOMERANG	8	Peu de références en lien avec le projet, Principalement en constructions neuves
8- BAST	7.5	Références en lien avec le projet mais en phase concours
9- LE 23 ARCHITECTURE	8	Quelques références en lien avec le projet
10-	8	Références en lien avec le projet

3.ARCHITECTE		Principalement en construction neuve
11- S 2B ARCHITECTURE	8	Quelques références en lien avec le projet
12- BETILLON et FREYERMUTH	7	Peu de références en lien avec le projet
13- STUDIO K	7	Peu de références en lien avec le projet
14- V2S ARCHITECTES	9	Nombreuses références en lien avec le projet
15- BAYLE ARCHITECTE	9.5	Nombreuses références qualitatives en lien avec le projet
16- GUILBERT ARCHITECTE	9.5	Nombreuses référence qualitatives en lien avec le projet
17- ASA ARCHITECTURE	6	Pas de référence en lien avec le projet
18- ATELIER SOL et CITE	8	Quelques références en lien avec le projet, Beaucoup de projets référencés d'aménagements urbains
19- GUILLIEN ARCHITECTE	6	Pas de référence en lien avec le projet, essentiellement du logement et d'espaces publics
20- ATELIER ARCHI A4	7	Peu de références en lien avec le projet
21- DEL' ARCHI Pablo del amo	6.5	Peu de références en lien avec le projet, Uniquement en phase concours

Classement final

L'addition des notes obtenues aux deux critères aboutit au classement final suivant :

Classement	Nom du candidat	Note premier critère	Note second critère	Note finale sur 20
1	GUILBERT ARCHITECTE	10	9.5	19.5
1	OECO	10	9.5	19.5
1	BAYLE ARCHITECTE	10	9.5	19.5
4	V2S ARCHITECTES	10	9	19
5	S 2B ARCHITECTURE	10	8	18
5	3.ARCHITECTE	10	8	18
5	LE 23 ARCHITECTURE	10	8	18
5	BOOMERANG	10	8	18

9	BAST	10	7.5	17.5
10	ATELIER ARCHI A4	10	7	17
10	C+2B ARCHITECTURE	10	7	17
12	MC FAURE	8	8.5	16.5
12	DEL' ARCHI Pablo del amo	10	6.5	16.5
14	ATELIER SOL et CITE	8	8	16
14	ASA ARCHITECTURE	10	6	16
14	DUFFAU et ASSOCIES	10	6	16
14	AZEMA Architectes	10	6	16
14	GUILLIEN ARCHITECTE	10	6	16
19	STUDIO K	8	7	15
19	BETILLON et FREYERMUTH	8	7	15

Après avis de la commission de travail, le représentant de l'acheteur public décide donc de retenir les candidats les trois premiers classés, auxquels sera envoyé un projet de marché, et qui seront invités à une audition. Les candidats non retenus recevront un courrier de refus.

A Aureville, le 3 juillet 2019

Le Maire,